

Ville de  
**Janzé**

LE   
**PASSAGE**

LES   
**ZOUZOUS**

# Accueil de loisirs sans hébergement « Les Zouzous »



## PROJET PÉDAGOGIQUE La journée du mercredi 2024-2025



Le Passage -

Service Enfance Jeunesse Scolaire  
16 boulevard Plazanet, 35150 - JANZÉ

Projet pédagogique ALSH « Les Zouzous » - Année 2024-2025

Alexandre MÉNAGE

Le passage – Service Enfance Jeunesse Scolaire – 16 Boulevard Plazanet, 35150 JANZÉ

# SOMMAIRE

## 1) Introduction

## 2) Présentation de l'accueil de loisirs « Les Zouzous »

- a) Conditions d'inscription
- b) Accueil et horaires

## 3) Description du lieu

## 4) Le public accueilli et ses besoins

- a) Accueillir un enfant
- b) Accueillir un enfant nouvellement arrivé
- c) Accueillir un enfant ayant des besoins spécifiques

## 5) Les acteurs principaux

- a) Les enfants
- b) Les familles
- c) L'équipe pédagogique

## 6) Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

- a) Les intentions éducatives
- b) Les objectifs pédagogiques
- c) Critères d'évaluation

## 7) Une journée type

## 8) Organisation de la vie collective et de la vie quotidienne

- a) Les temps de séances d'animations
- b) Le temps de restauration
- c) Les temps d'accueils
- d) Le temps calme
- e) Le goûter
- f) Organisation des espaces extérieurs du Passage

## 9) La sécurité

- a) Sécurité physique
- b) Sécurité affective
- c) Plan d'évacuation en cas d'alarme incendie
- d) Plan Vigipirate

## 10) Annexes

# 1) Introduction

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Les Zouzous » permet à la fois d'apporter une réponse aux besoins des familles en terme de mode de garde, et d'offrir à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.  
Pour l'équipe toute entière, l'enfant est au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire, se créer des repères dans son environnement social.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et en harmonie avec les différents partenaires éducatifs qui interviennent sur les temps de vie de l'enfant.

Le projet pédagogique de l'ALSH Les Zouzous constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre, par l'équipe, pour les atteindre.

Ce projet pédagogique est une aide et une référence permanente pour les animateurs, dont la mission est de permettre à l'enfant de vivre, non plus « à côté des autres », mais « avec les autres ».

En 2023, les élus de la commission enfance jeunesse de la ville de Janzé ont souhaité actualiser le Projet Educatif Local (PEL) de la ville. Leur travail a mis en évidence les nouvelles ambitions éducatives que la ville de Janzé souhaite porter à travers les différentes structures d'accueil des enfants :

- Garantir aux enfants un cadre sécurisant pour grandir
- Prendre en compte les différents temps éducatifs de l'enfant : familial, périscolaire, extrascolaire et éduquer ensemble.
- Favoriser l'accueil de tous sans discrimination
- Accompagner les enfants vers la citoyenneté
- Favoriser la découverte et l'accès aux ressources locales
- Respect du rythme physiologique et affectif de l'enfant.
- Accès aux loisirs pour tous.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs Les Zouzous s'articule autour de ces valeurs et ambitions éducatives.

## 2) Présentation de l'accueil de loisirs « Les Zouzous »

L'ALSH « Les Zouzous » est une structure d'accueil et de loisirs municipal qui reçoit des enfants âgés de 6 à 11 ans de la commune de Janzé et des communes environnantes.

Cette structure fonctionne pendant les mercredis, les petites et grandes vacances (*hors jours fériés*) sous statut Accueil Collectifs de Mineurs, agréé par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

L'accueil fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00 à 18h45**.

**Organisme :** Service Enfance Jeunesse Scolaire – Le Passage - de la ville de Janzé

**Lieu de fonctionnement :** Le Passage, 16 boulevard Plazanet, 35150 JANZÉ

**Dates :** du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025

**Effectifs d'enfants :** 72 enfants

**Effectifs animateurs :** 1 directrice + 6 animateurs (1 animateur pour 12 enfants)

### a) Conditions d'inscription

Les familles doivent remplir un dossier d'inscription (un dossier par enfant) comprenant les informations nécessaires à sa constitution (vaccins obligatoires à jour, ...). Il leur appartient de renseigner tout changement concernant le dossier de l'enfant (allergies, numéros de téléphone, changement d'adresse, ...) via leur compte famille.

Les familles ont le choix entre différentes formules : à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas, à la journée avec ou sans repas.

Un « Portail Familles » est mis à disposition pour faciliter les démarches d'inscription, et pour la diffusion d'informations (programmes, dates de début et de fin d'inscriptions pour une période donnée...). L'équipe de L'ALSH municipal « Les Zouzous » est munie d'une tablette qui contient tous les éléments de chaque dossier. Une synchronisation régulière permet le transfert de l'ensemble des données du serveur vers la tablette.

### b) Accueil et horaires

L'enfant est inscrit :	Il doit arriver :	Sa famille vient le chercher :
La matinée	Entre 7h00 et 9h00	Entre 11h45 et 12h00
La matinée + repas	Entre 7h00 et 9h00	Entre 13h30 et 14h00
L'après-midi	Entre 13h30 et 14h00	Entre 17h00 et 18h45
Le repas + après-midi	Pour 11h45	Entre 17h00 et 18h45
La journée + repas	Entre 7h00 et 9h00	Entre 17h00 et 18h45
La journée sans repas	Entre 7h00 et 9h00 et entre 13h30 et 14h00	Entre 11h45 et 12h00 et entre 17h00 et 18h45

En dehors de ces horaires et sans réservation préalable, l'équipe d'animation est en mesure de refuser l'enfant si l'effectif est au complet.

Les inscriptions des mercredis, des petites et grandes vacances s'effectuent sur des périodes définies à l'année. Leurs dates d'ouverture et de clôture sont communiquées via le Portail Familles,

par le bureau du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire.

L'inscription des enfants est obligatoire. Celle-ci s'effectue par l'intermédiaire du Portail Familles.

Les familles Janzéennes sont prioritaires en termes d'inscriptions à l'accueil de loisirs « Les Zouzous », et ce, jusqu'au mercredi (23h59) de la semaine qui précède. Les familles dont la résidence principale est située hors commune de Janzé (HC) ne peuvent inscrire leur.s enfant.s qu'en fonction des places restantes, et ce, à compter du jeudi 14h jusqu'au dimanche (23h59).

**Annulation :** les familles ont la possibilité d'annuler l'inscription de leur.s enfant.s jusqu'au mercredi de la semaine qui précède (23h59), via le portail familles, et sans retenue financière.

➤ **En cas d'absence de.s l'enfant.s :**

Les familles devront **informer** l'accueil de loisirs « Les Zouzous » **avant 9h00**. (07.61.07.31.81).

Toute absence doit être **justifiée avant 12h00**, auprès du pôle administratif ([lepassage@janze.fr](mailto:lepassage@janze.fr) ou 02.99.47.51.95), par le biais :

- [Un certificat médical](#) (le faire parvenir avec la date du rendez-vous + les dates d'absences de l'enfant).
- [Une attestation sur l'honneur, si raison médicale](#) (1 attestation = 1 journée dans la limite de 3 attestations par an. À transmettre le jour même).

### **3) Description du lieu**

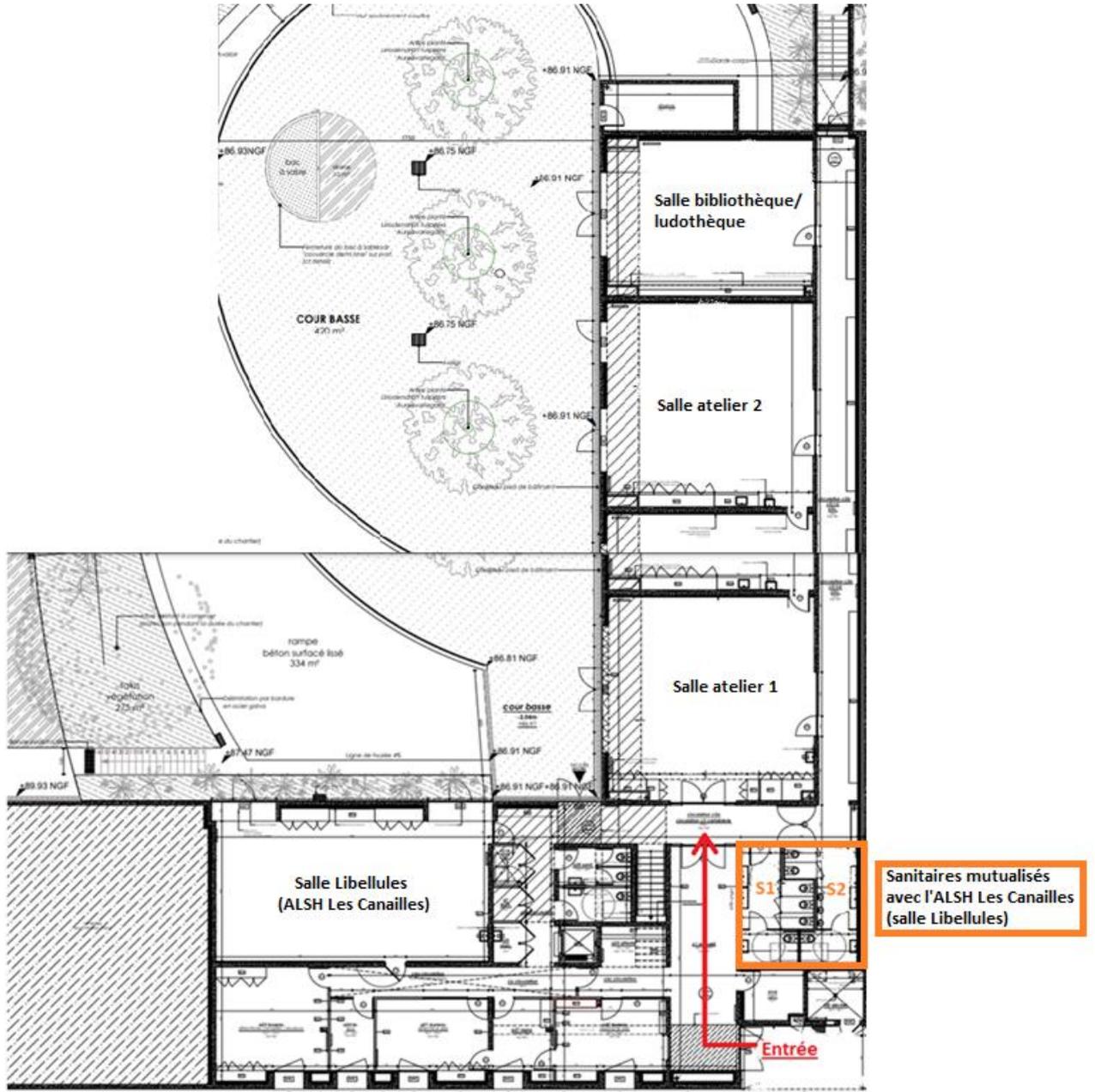
Le Passage est inséré entre l'école maternelle « La Marelle » et l'école élémentaire « Le Chat Perché » (14-16 Bd Plazanet). Sa situation géographique permet de mutualiser les locaux du Pôle enfance jeunesse avec ceux de l'école maternelle, et d'ajouter un lien de proximité entre les différents temps de vie des enfants scolaires et périscolaires.

Tout l'établissement donne accès à une cour principale qui, de par sa configuration, invite à la curiosité et à la découverte.

A la rentrée 2023-2024, une classe supplémentaire a ouvert à l'école maternelle La Marelle. Celle-ci a été aménagée dans une des salles de fonctionnement de l'ALSH Les Canailles (cf : plan p5).

Pour conserver une capacité d'accueil équivalant aux effectifs actuels, l'ALSH « Les Canailles » (3-5 ans) occupe la salle de motricité de l'ALSH « Les Zouzous ». Cette nouvelle organisation a conduit à repenser le fonctionnement de l'ALSH pour ne pas impacter les temps de vie des enfants en termes de rituels et de repères.

Plan de l'ALSH « Les Zouzous »



### Le site comprend :

- **1 hall d'accueil** partagé avec le service administratif du Passage.
- **3 salles de fonctionnement** qui permettent à l'ALSH Les Zouzous d'accueillir 72 enfants.
  - La salle atelier 1, aussi appeler salle des Beaux-arts, conçue en tant que salle d'activité manuelle.
  - La salle atelier 2, aussi appeler salle du Hang'art, conçue en tant qu'atelier de fabrication, munie d'un établi.
  - La salle bibliothèque/ ludothèque, aussi appeler salle du Casino, conçue en tant que salle de bibliothèque et de ludothèque.
- **4 espaces sanitaires**
  - Un espace sanitaire pour les filles (4 toilettes et 4 lavabos).
  - Un espace sanitaire pour les garçon (3 toilettes, 2 urinoirs et 4 lavabos).
  - Un espace sanitaire pour les adultes.
  - Un espace sanitaire pour les personnes à mobilités réduites (PMR).
- **1 cuisine pédagogique partagée** entre les accueils de loisirs « Les Canailles » et « Les Zouzous », et mutualisée avec l'école maternelle La Marelle.
- **1 infirmerie**
- **Un espace extérieur** : aménagé et accessible de chaque salle, la cour est composée d'une terrasse en hauteur sur laquelle un jardin pédagogique a été installé, suivi d'une faible pente circulaire donnant accès à la partie basse de la cour. L'espace extérieur est arboré de végétation et conçu afin que les enfants profitent d'un moment de jeux individuels ou collectifs en plein air. Un petit portillon est situé au fond de la cour et donne un accès direct à la cour de l'école élémentaire « Le Chat Perché », afin de réaliser des jeux ou activités plus sportives.

Cet espace extérieur est partagé entre les accueils de loisirs « Les Canailles » et « Les Zouzous ».

## 4) Le public accueilli et ses besoins

### a) Accueillir un enfant

L'enfant est un être en construction qui a besoin d'évoluer dans un climat de confiance auprès d'adultes qui lui accordent une attention éducative personnalisée et continue.

L'enfant a besoin d'un cadre rassurant pour pouvoir évoluer en toute confiance. La journée est parfois longue pour les enfants qui fréquentent l'ALSH. De ce fait, l'équipe travaille dans le respect du rythme des enfants. Ces temps doivent être réfléchis en amont afin de prendre en compte les différents besoins de manière individuelle et collective (se divertir, découvrir de nouvelles choses, être créatif, rester au calme...).



Différents types d'activités peuvent être proposés :

- Les espaces en autonomie : l'enfant fait un choix parmi des activités en libre accès sur des temps dit « Temps libres / informels » (livres, jeux, poupées, bricolage, construction, coloriages...).
- Les activités : l'équipe d'animation réalise un programme d'animations au regard des envies, du souhait des enfants, de leurs besoins, de leurs attentes et des thématiques... L'enfant fait le choix parmi des activités dites « dynamique » ou des activités dites « calme ».

Dans un contexte collectif tel que l'ALSH « Les Zouzous », un besoin de confiance et de complicité entre pairs s'exprime de manière tangible. Et bien que l'esprit de compétition fasse partie d'un des éléments constructifs de l'être, c'est en partageant des temps en collectivité, que les enfants peuvent développer la notion d'équipe et de coopération.

Pour offrir un cadre sécurisant, et respectueux de leur rythme, la mise en place d'horaires réguliers des repas, d'un espace de vie, et des temps de repos selon les besoins de chacun, apportera une qualité de vie durant la journée.

### b) Accueillir un enfant nouvellement arrivé

De manière générale, les enfants auront besoin d'un temps d'adaptation afin de s'approprier le fonctionnement de l'accueil de loisirs (le rythme des journées, l'équipe d'animation, le milieu collectif...). Pour la plupart des enfants se sera l'occasion de retrouver des camarades dans un lieu connu. Pour d'autres il s'agira d'une découverte et de faire de nouvelles rencontres dans un environnement nouveau.

C'est pourquoi le projet pédagogique va s'appuyer sur une valeur qui est « Épanouissement personnel au sein d'un groupe ». La notion de « loisirs pour tous et de droit aux vacances » est mise en avant puisque les attentes des enfants sont avant tout de rompre avec leur quotidien.

### c) Accueillir un enfant ayant des besoins spécifiques

L'ALSH « Les Zouzous » est un lieu privilégié de rencontres, d'espaces de découvertes, de jeux et de créations pour tous les enfants. La structure d'accueil doit contribuer à l'éducation de la vie collective à travers le développement individuel de chaque enfant.

L'enfant peut pleinement participer aux activités récréatives, culturelles et artistiques au même titre que les enfants fréquentant la structure d'accueil. Bien que l'ALSH « Les Zouzous » soit une structure non spécialisée, la responsable prend connaissance des recommandations relatives à l'accueil de l'enfant et de ses besoins spécifiques, auprès de la famille.

La responsable transmet les données informatives et les fiches techniques concernant les attentes et les besoins de l'enfant à accueillir. Un suivi au quotidien permettra de mettre en place des outils pédagogiques qui s'adapteront au parcours de l'enfant.

#### Les démarches éducatives et pédagogiques à suivre pour bien accompagner un enfant aux besoins spécifiques :

L'enfant a besoin qu'on le considère comme un enfant à part entière au sein d'un groupe. L'animateur doit pouvoir dédramatiser sans pour autant banaliser la situation. Il respecte le rythme de l'enfant et doit prendre en compte ses besoins spécifiques, sans le surprotéger. L'animateur doit savoir prendre du recul en cas de besoin, s'il se trouve être un référent pour l'enfant.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant se sente en sécurité physique et affective, et ne soit pas l'objet de moqueries des autres enfants. Il doit permettre à l'enfant de vivre des situations de vie qui favorisent son autonomie, toutefois adaptées à ses capacités.

L'animateur doit adapter ses séances d'animation pour permettre à l'enfant de participer, de s'intégrer au sein du groupe, et prendre plaisir à partager des temps de vie et d'activités.

Une prise de contact est réalisée auprès des professionnels qui l'accueillent et l'accompagnent tout au long de l'année : enseignants, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, psychologues... Ces échanges permettent d'avoir un suivi sur les compétences et les capacités de l'enfant, de l'évolution dans son parcours pour l'accompagner au mieux.

L'animateur ne doit pas considérer l'enfant que d'un point de vue médical mais plutôt social et humain pour l'aider à grandir et se construire avec les autres.

## 5) Les acteurs principaux

Le projet pédagogique s'associant étroitement au projet éducatif local (PEL) de la commune, tient compte de trois parties :

**Les enfants** : ils viennent avant tout pour s'amuser, retrouver des copains, avec des attentes variées, et ce, dans un contexte de loisirs.

**Les parents** : ils sont liés à ces attentes pour le bien-être et l'épanouissement de leurs enfants, tant sur le plan éducatif qu'affectif.

**L'équipe d'animation** : les animateurs viennent avec des projets variés, personnels et travaillent dans un esprit d'équipe, pour apporter une qualité de vie sociale au sein de l'accueil de loisirs, tout en respectant le rythme de l'enfant.

### a) Les enfants

Les enfants viennent avant tout pour s'amuser, retrouver des copains, avec des attentes variées, et ce, dans un contexte de loisirs.

### b) Les familles

L'équipe développe et met en place des outils de communication avec les parents, pour leur donner les informations relatives à la vie de l'accueil. Ce travail est nécessaire pour établir une relation de confiance au quotidien. En tissant du lien relationnel, cela permet d'éclairer les familles sur nos intentions pédagogiques. Cela permet également un accompagnement optimal des enfants. En effet l'accueil de loisirs complète sans substituer l'action éducative menée à l'école et surtout dans la famille.

Les familles s'engagent à communiquer avec l'équipe pédagogique en transmettant les informations nécessaires au bon accompagnement et suivi de leur.s enfant.s. Soit par le biais du portail familles (mail), par téléphone auprès de la direction ou de l'assistante administrative, enfin auprès de la personne qui accueille l'enfant.

La coéducation entre les familles et l'équipe d'animation/direction et cette complémentarité implique que chacun ait une place clairement définie interdépendante de celle des autres.

Les parents utilisent principalement l'accueil de loisirs pour leurs enfants en tant que relais de « garde ». Mais c'est également l'occasion pour eux de permettre à leur enfant de participer à des journées de loisirs entre pairs et de s'ouvrir à de nouvelles découvertes (sportives, artistiques, culturelles...)

Les parents ont comme tout adultes encadrants un rôle primordial dans l'éducation des enfants. Ils apportent les bases de l'éducation et des valeurs transmises. C'est pourquoi il est important qu'ils démontrent un respect auprès de l'équipe d'animation et qu'ils montrent l'exemple à leur.s enfant.s.

### c) L'équipe pédagogique

Les animateurs viennent avec des projets variés, personnels, et travaillent dans un esprit d'équipe, pour apporter une qualité de vie sociale au sein de l'accueil de loisirs, tout en respectant le rythme de l'enfant.

L'équipe de direction et d'animation :

- MÉNAGE Alexandre, BAFA, BPJEPS LTP, direction
- LE TORREC Willy, BASE (brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative), Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), agent d'animation
- HEURTAULT Joss, BAFA, agent d'animation
- RONDET DELAPORTE Titouan, CPJEPS, agent d'animation
- TRANCHARD Béatrice, CAP petite enfance, agent d'animation
- PARIS Virginie, BAFA, agent d'animation
- GILBERT Léandre, BAFA, BPJEPS en cours, agent d'animation



#### La direction :

Elle réalise les documents administratifs et organisationnels afin que les animateurs soient le plus disponibles auprès des enfants.

Elle est garante de la sécurité des enfants et des animateurs, et responsabilise son équipe en la tenant informée, ou en faisant un rappel des prérogatives de la hiérarchie du Service Enfance Jeunesse scolaire de la ville de Janzé, des procédures et de la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

- Protocole d'Evacuation en cas d'Incendie.
- Protocole de mise en sécurité (PPMS)
- Mesures d'hygiène et de sécurité en milieu collectif.
- Réglementation du SDJES.
- Suivi sanitaire (allergies, régimes particuliers des enfants, PAI...)
- Rappel des gestes de secours pour les animateurs PSC1.

Elle est garante du maintien des objectifs éducatifs inscrit dans le projet éducatif local

## L'animateur :

Accompagner les enfants est un engagement professionnel, empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance qu'on accorde à l'animateur (élus, Service Enfance Jeunesse, équipe de direction et parents...)

### Son rôle :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- Être à l'écoute, disponible et compréhensif à l'égard des enfants
- Encadrer les enfants autour d'activités multiples
- Donner du sens à ses actions, répondre aux objectifs du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif local de la collectivité.
- Voir le travail de l'animation du point de vue de l'enfant et non pas seulement celui de l'animateur.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs éducatifs.
- Construire une relation de qualité avec les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets.
- Proposer des activités ludiques et de loisirs

### Faire partie de l'équipe d'animation :

- Participer de façon active aux réunions, échanger des idées
- Discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs
- Donner son avis sur l'organisation de l'ALSH
- Faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou autre personnel
- Remettre en question sa pratique pour toujours évoluer
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs

### Ses obligations:

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel.
- Respecter les horaires.
- L'utilisation **personnelle** du téléphone portable est interdite pendant les heures de travail.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
- Une tenue adaptée et non provoquante est demandée.

## **6) Intentions éducatives et objectifs pédagogiques**

### « Des réunions pour réunir nos réflexions et construire nos démarches éducatives »

Des réunions mensuelles permettent aux animateurs de faire un retour sur l'organisation des journées à l'ALSH, et de préparer la période à venir.

Les animateurs échangent sur les points forts, les points d'amélioration, les perspectives éducatives et pédagogiques pour construire la journée des enfants au sein de l'accueil de loisirs « Les Zouzous ».

Ce travail de réflexions entraîne l'équipe de direction et d'animation à remettre en question leurs pratiques et surtout à ne pas perdre de vue que l'enfant est au cœur du métier de l'animateur.

De ce fait, les programmes ne peuvent pas être construits dans un esprit de consommation, mais de sensibilisation. Il est essentiel que ce travail de réflexions amène l'équipe à partager son savoir faire et son savoir être, avec la notion de solidarité et non de compétition.

L'équipe d'animation doit envisager les temps de vie et d'animation, du point de vue de l'enfant et non pas seulement de celui de l'animateur.

### **Aperçu d'un travail de réflexions éducatives**

Le rôle de l'ALSH « Les Zouzous » est de créer une coupure dans le rythme de l'enfant, en proposant des journées dans lesquelles la notion de temps n'est pas une contrainte. Le but est d'emmener l'enfant à vivre ces temps de vie avec le moins de contraintes possibles, et surtout de favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant dans un contexte collectif.

Pour tenter de répondre aux besoins et aux attentes des enfants, l'équipe travaille régulièrement sur des projets d'animation qui se déroulent dans la continuité des mercredis, pour créer du lien et offrir aux enfants des repères sociaux et spatiaux dans leur lieu de vie.

D'autres réflexions et questionnements sont venus s'ajouter dans le but de construire un chemin éducatif qui mène vers l'épanouissement personnel de l'enfant dans un contexte collectif.

Au regard du projet pédagogique de l'ALSH « Les Zouzous » qui s'inscrit dans le projet éducatif de la municipalité de Janzé, l'équipe d'animation s'est fixée des intentions éducatives et objectifs pédagogiques, afin d'orienter et enrichir les projets d'animations.

#### **a) Intentions éducatives**

- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs journées de loisirs
- Développer la notion du « vivre ensemble »
- Permettre à l'enfant de trouver sa place en tant qu'individu au sein d'un collectif
- Éveiller la curiosité par la découverte et des ateliers variés
- Éveiller chez les enfants une conscience d'éco-citoyenneté

#### **b) Objectifs pédagogiques**

- Sensibiliser l'enfant à son environnement social et culturel
- Développer l'esprit de création, l'ouverture culturelle, artistique, scientifique et sportive
- Approfondir et élargir leur champ de connaissances par le biais d'activités originales
- Découvrir tous les apports et le bien être qu'offre l'environnement de proximité
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur, développer l'esprit de curiosité et le goût de l'exploration chez les enfants
- Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe
- Susciter l'imagination et la création des enfants

#### **c) Critères d'évaluation**

- Respect des rituels et des espaces
- Mise en place d'activité de découverte

- Exploitation des ressources locales (infrastructures, services municipaux, ...)
- Mise en place d'outils pédagogiques qui favorisent les liens sociaux
- Mise en place d'espaces d'expression

### « Chacun son « espace-temps » et son « espace » :

Des temps de regroupements qui se déroulent dans la salle respective à chaque groupe (calme/dynamique) permettent de présenter les animateurs et les enfants, les espaces d'activités ainsi que les espaces de vie.

Ces préambules permettent aux enfants de se créer des repères humains et spatiaux, pour évoluer dans un lieu qui leur deviendra rapidement familier.

Ces temps d'échanges permettent de sensibiliser les enfants à la notion du « Vivre Ensemble », en développant l'écoute des uns envers les autres. Ils ne doivent pas être trop longs ni contraignants.

Chaque animateur présente ses activités, soit à l'aide d'un modèle (notamment en matière d'activités manuelles), soit à l'aide d'un imaginaire, ...

Ainsi, l'enfant visualise ce dont il s'agit et l'animateur aura pu, au préalable, définir des objectifs éducatifs des critères d'évaluation pour adapter sa séance d'animation. Les animateurs ajusteront les temps d'activités selon l'attention et l'intérêt portés par les enfants.

Les enfants s'inscrivent sur l'atelier de leur choix ou s'expriment sur une activité qu'ils souhaiteraient réaliser. Ils ont aussi la possibilité de jouer dans les espaces de jeux dit en autonomie qui leur sont mis à disposition.

Ainsi, l'enfant peut être acteur de ses temps de loisirs, dans un cadre éducatif propice à son épanouissement personnel et collectif.

## 7) Une journée type

L'accueil de loisirs « Les Zouzous » fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00 à 18h45**. Ces horaires s'appliquent sur l'année pour permettre aux familles de garder leurs repères en termes d'organisation.

- 7h00-9h00 : accueil des enfants dans les salles d'accueil.
- Arrivée échelonnée des animateurs. Lorsqu'ils sont en nombres suffisants, les animateurs ouvrent les différentes salles et accompagnent les enfants dans les jeux sur les temps informels dans la salle ou dans la cour.
- 9h00-9h30 : rangement, rassemblement puis répartition des enfants sur les différentes activités.
- 9h30 - 9h45 ≈ 11h15-11h30 : présentation des activités / déroulement des séances d'animations.
- 11h45-12h00 : rangement, préparation des enfants pour le départ au restaurant scolaire.
- 12h05 : préparation du 1<sup>er</sup> groupe (6-8 ans) pour le restaurant scolaire. Le passage aux toilettes s'effectue dans les sanitaires de l'accueil de loisirs.

- 12h15 : préparation du 2eme groupe (8-11 ans) pour le restaurant scolaire. Le passage aux toilettes s'effectue dans les sanitaires de l'accueil de loisirs.
- 12h10-12h20 : arrivée échelonnée des enfants au restaurant scolaire.
- 12h20-13h15 : déjeuner convivial. (*Cf protocole restauration*)
- 13h10 : retour du groupe d'enfants de 6 ans pour le temps calme aussi appelée la « repositte ».
- 13h15 : retour du groupe d'enfants de 7 ans et plus pour le temps calme.
- 13h30-14h15 : Temps calme pour l'ensemble des enfants adapté en fonction de leurs âges et besoins.
- 14h15 - 14h30 : rangement, récréation, rassemblement puis répartition des enfants sur les différentes activités.
- 14h30-15h45 : Déroulement des séances d'animations.
- 16h00/ 16h15-16h45 : Prise du goûter.
- 17h00-18h45 : temps informels / départ échelonné des enfants.

## 8) Organisation de la vie collective et de la vie quotidienne

### a) Les temps de séances d'animations – avant/pendant/après

Les séances d'animation de l'accueil de loisirs « Les Zouzous » sont adaptées à toutes les tranches d'âge. Les enfants s'épanouissent à leur rythme, dans un cadre social et éducatif qui leur permet de vivre des temps de loisirs personnels et collectifs.

Les temps d'activités sont déclinés en 2 grands axes : les activités dites « calme » et les activités dites « dynamique ». Les enfants choisissent l'un des 2 grands axes, puis se retrouve dans la salle destinée à cet axe pour choisir leur activité.

Les ateliers se déclinent sous différentes formes : temps définis en 1 ou 2 séances selon l'activité proposée - temps définis en plusieurs séances selon un projet proposé.

Ces formules permettent aux enfants de faire des choix et d'être acteurs sur ces temps ludiques et de loisirs qui leur appartiennent.

Les activités éducatives sont des outils pédagogiques qui offrent aux enfants de partager des temps collectifs, dans un climat sécurisant et de non compétition. Cependant, elles ne représentent qu'une partie inhérente à la journée des enfants, qui sont accompagnés sur tous les temps de vie, au sein de la structure d'accueil.

### b) Le temps de restauration

L'année 2023-2024 marque l'ouverture du nouveau restaurant scolaire. Les enfants de l'ALSH y ont un espace dédié et insonorisé.

Le temps de restauration est considéré comme un temps de vie à part entière dans la journée de l'enfant. C'est pourquoi les équipes d'animation ont établi un protocole des temps du midi, avec ses rituels et son organisation propre. Le tout dans le but de permettre aux enfants de vivre des moments conviviaux où le plaisir du partage se mêle aux découvertes gustatives.

**Le temps repas est un temps d'animation à part entière, construite par l'équipe d'animation en tenant compte des notions suivantes :**

- **Hygiène** : comprendre les règles d'hygiène et les appliquer.
- **Éducation nutritionnelle** : découverte des goûts, l'animateur amènera l'enfant à goûter aux aliments sans pour autant le contraindre à manger.
- **Apprentissage** : apprendre à se servir seul, nettoyer leur table, débarrasser leur table, ...
- **Temps de détente et de discussion** : découvrir qu'il est possible de déjeuner en collectif dans une ambiance calme et sereine, en développant la notion de respect et d'écoute.

**Les animateurs ne déjeunent pas durant le service pour être entièrement disponible auprès des enfants.**

Les animateurs accompagnent les enfants sur les temps de repas et de goûter en respectant les rituels communs aux équipes.

### c) Les temps d'accueil

Que ce soit le matin ou le soir, le temps d'accueil est un moment de jeux informels pendant lequel les enfants profitent des différents espaces de jeux, mis à leur disposition dans les salles respectives à chaque tranche d'âge. L'équipe d'animation se répartit selon des rôles bien précis, pour permettre aux enfants de vivre leur temps de jeu en toute sérénité et dans le respect des autres, tout en assurant les départs et arrivées des enfants dans un esprit d'accueil où chaque enfant est pris en considération.

Les animateurs d'accueil font figure de repère pour les familles. Le rôle d'accueil leur est attribué à l'année afin de créer un rapport de confiance avec les parents. Ils doivent prendre en compte les recommandations et les informations données par les familles, et doivent également leur communiquer les différentes informations liées à la journée de leur.s enfant.s. Des outils de communication interne sont mis en place pour permettre aux informations de circuler correctement au sein de l'équipe.

### d) Les temps informels

Les temps informels encadrent les temps d'activités et d'accueil. Ils sont essentiels pour permettre aux enfants de développer leur capacité à communiquer entre eux, à développer leur autonomie et à trouver leur place au sein du groupe. C'est un moment durant lequel ils sont libre de circuler dans la salle et de profiter des espaces de jeux de leur choix. L'animateur doit aménager ce temps informel de façon à permettre aux enfants d'évoluer librement en toute sécurité, dans une ambiance propice à la détente et au jeu, en veillant au bon respect des règles de vie collective.

### e) Le temps calme

Le temps calme se déroule dans la salle du casino pour le groupe d'enfants de 6 ans, où des tapis individuels sont posés au préalable. Les enfants sont allongés et se détendent en écoutant une histoire, une musique douce, une chanson, ou en lisant un livre.

Le temps calme se déroule dans la salle des beaux-arts et du hangar pour le groupe d'enfants de 7-11 ans. Sur ce temps, les enfants peuvent faire des activités calmes, tel que des jeux de sociétés, des dessins, ... accompagnés des animateurs.

### f) Le goûter

A partir de 16h00, les enfants sont invités à prendre le goûter. Celui-ci se déroule, en fonction de la météo, soit dans la cour, soit dans les 2 salles de fonctionnement (salle des beaux-arts et salle du hangar) accompagné par l'équipe d'animation.

### g) Organisation des espaces extérieurs du Passage

#### Organisation des espaces extérieurs du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Les accueils de loisirs « Les Zouzous » et « Les Canailles » partageront les espaces extérieurs du Passage. Les groupes d'enfants (petits et grands) pourront évoluer tous ensemble dans les cours.

Il est essentiel que les équipes d'animation veillent à la bonne circulation et au bon respect des règles de sécurité tant sur les temps d'activités que sur les temps informels.



Ces espaces extérieurs doivent représenter pour les enfants des lieux de vie à part entière qu'ils peuvent exploiter comme terrain de jeu, espace personnel ou terrain collectif. Les jeux de ballons se déroulent dans les cours de l'école Le Chat Perché.

Tous les animateurs, Canailles/ Zouzous, sont mobilisés dans la gestion et la surveillance des enfants sur les cours du Passage. (Exemple : Un animateur Canailles pourra intervenir auprès d'enfants Zouzous et inversement).

- **Les espaces**

Les animateurs aident les enfants à organiser les espaces :

- **La cour « bac à sable »** : espace de jeux en petits groupes, de détente et discussion sur les bancs, de bac à sable.

**La terrasse** : Espace détente à la façon des terrasses d'été. Des tables et des chaises seront installées sous les parasols colorés, pour les activités manuelles, la lecture ou les jeux de société.

- **L'esplanade (zone train)** : espace de jeux collectifs en plus grands groupes, zone de la structure « train ».

- **Le Préau** : espace de jeux ombragé à privilégier en cas de chaleur, par roulements de petits groupes.

- **La rampe** : espace de transition entre les différents pôles. Elle doit être dégagée pour la bonne circulation des enfants. Des petits groupes d'enfants peuvent s'installer sur les côtés pour discuter.

## 9) La sécurité

### a) Sécurité physique

- . Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un animateur.
- . L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 12 enfants

Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (scie, cutters, couteaux pointus,)

L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants.



### b) Sécurité affective

- L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute de l'enfant.
- L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi, ... En cas de doute ou de propos d'enfants alarmants, l'animateur doit tenir informer le directeur : ne pas rester seul.

### c) Plan Vigipirate

Le **plan Vigipirate** est un **plan** gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il **est** un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

Dans le cadre du Plan Vigipirate et compte tenu de la constance des risques d'attentats, les accueils de loisirs doivent exercer une grande vigilance au sein de leur structure mais aussi au cours des déplacements et autres lieux publics.

Une sensibilisation est effectuée auprès des équipes de l'ALSH « Les Zouzous », au moyen du « Guide Vigilance Attentats » destiné aux organisateurs et directeurs d'ACM. Le « Guide Vigilance Attentats » est mis à disposition dans la salle de fonctionnement pour rappeler les bons réflexes à adopter lors d'une intervention.

**Pour assurer le périmètre de sécurité de la structure d'accueil de loisirs Les Petites Canailles, la responsable :**

- Vérifie que le portail vert soit fermé à clef en permanence.
- Demande à toute personne extérieure de présenter leur carte professionnelle ou un justificatif d'intervention avant de la laisser entrer dans l'établissement [dans le cas où la personne n'est pas en capacité de présenter un justificatif d'intervention, la responsable ou l'animateur contacte un responsable du Pôle Territoire - communément appelé Service Technique).

#### **d) Plan d'évacuation en cas d'alarme incendie**

Au même titre que le plan Vigipirate, un protocole d'évacuation incendie est communiqué aux équipes d'animation. Il revient à chaque animateur de connaître son rôle et la marche à suivre, le cas échéant.

## 10) ANNEXES

### Annexe 1 : La fiche projet d'animation

Projet d'animation	
Nom de l'animateur : .....	
Titre du projet : .....	
Sujet / Pourquoi ce projet ?	
Objectifs généraux	
Objectifs spécifiques	Séance 1
	Séance 2
	Séance 3
	Séance 4
	Séance 5
	Séance 6
	Séance 7
	Séance 8
	Séance 9
	Séance 10

Acteurs, public et durée	
Durée	
Nombre d'enfants	
Âge des enfants	
Acteurs du projet	Nombre d'animateur
	Intervenant extérieur
	Adulte renfort ou binôme

Évaluation	
Points positifs du projet :	Points d'améliorations du projet :
Bilan du projet :	

Les variantes	
Les variantes +	Les variantes -

## Annexe 2 : La fiche programme d'activité

Semaine du ..... au .....					
Prénom de l'animateur : .....					
Lundi .../...	Activité du matin	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
	Activité de l'après-midi	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
Mardi .../...	Activité du matin	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
	Activité de l'après-midi	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
Mercredi .../...	Activité du matin	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
Mercredi .../...	Activité de l'après-midi	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
Jeudi .../...	Activité du matin	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
	Activité de l'après-midi	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
Vendredi .../...	Activité du matin	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				
	Activité de l'après-midi	Moyens (humain, matériel)	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Pistes d'amélioration
	BILAN GLOBAL :				



# PROJET ÉDUCATIF LOCAL

## VALEURS & PRINCIPES

GARANTIR AUX ENFANTS ET AUX JEUNES  
UN CADRE SÉCURISANT POUR GRANDIR

- Garantir la sécurité physique et affective
- Proposer des lieux, des espaces éducatifs où l'enfant se sent bien, où il peut s'exprimer, agir selon ses envies et ses besoins
- Établir des règles de vie collective claires et comprises par tous
- S'entourer d'équipes formées, motivées, opérationnelles qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt de l'enfant
- Promouvoir la communication non violente, favoriser la confiance en soi
- Valoriser la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes

PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENTS TEMPS  
ÉDUCATIFS DE L'ENFANT : FAMILIAL, PÉRISCOLAIRE,  
EXTRASCOLAIRE ET ÉDUQUER ENSEMBLE



- S'adapter au rythme de chacun tout en gardant la notion du collectif
- Permettre que chaque enfant/jeune puisse vivre sa journée à son rythme, avec des repères fixes, des rituels
- Prendre en compte le rythme des familles dans l'organisation des services proposés
- Réfléchir et proposer des aménagements des espaces de vie et d'activités adaptés et répondant aux enjeux du PEL

Ville de  
**Janzé**



## VIVRE ENSEMBLE LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

### DANS LA JOURNÉE



J'AI LE DROIT D'ÊTRE MÉCONTENT VOIRE EN COLÈRE MAIS JE RÉGLE MES CONFLITS PAR LA PAROLE.

1



JE ME CALME

2



JE PARLE ET J'ÉCHANGE

3



ON SE MET D'ACCORD SUR UNE SOLUTION. JE PEUX APPELER UN ANIMATEUR SI BESOIN



JE NE TAPE PAS ET JE NE "JOUE" PAS À LA BAGARRE. JE NE FAIS PAS USAGE DE LA VIOLENCE VERBALE



JE RESPECTE LES AUTRES, MES CAMARADES ET LES ADULTES, COMME CELA JE SERAI AUSSI RESPECTÉ(E).



J'ADOpte UNE ATTITUDE POSITIVE (POUR MOI-MÊME ET POUR LES AUTRES)



J'ACCePTE ET JE RESPECTE LA DIFFÉRENCE



JE SURVEILLE MON LANGAGE ET MES GESTES



JE N'INSULTE PAS



JE NE ME MOQUE PAS, JE NE HARCÈLE PAS (=MOQUERIES, ATTAQUES RÉPÉTÉES)

### PENDANT LES ANIMATIONS



JE PARTICIPE AUX ANIMATIONS, JE JOUE ET ME DÉPLACE TRANQUILLEMENT



JE PARTICIPE AVEC ENVIE, JE SUIS ACTEUR DE MON TEMPS DE LOISIRS. J'Y PRENDS PLAISIR.



J'INTÈGRE LES CONSIGNES, LES NOTIONS DE VIVRE ENSEMBLE. JE PARTICIPE À LA VIE DU GROUPE



JE COMMUNIQUE AVEC LES AUTRES, JE FAIS DES PROPOSITIONS.



J'ÉVITE D'APPORTER DES AFFAIRES PERSONNELLES : SI C'EST LE CAS, J'EN SUIS RESPONSABLE.  
JE N'UTILISE PAS LES AFFAIRES DE MES CAMARADES : JE RESPECTE ET JE RANGE LE MATÉRIEL QUE J'AI À MA DISPOSITION



JE ME DÉPLACE SANS COURIR, SANS CRIER, SANS CHAHUTER  
JE SUIS PRUDENT LORS DES DÉPLACEMENTS COLLECTIFS À PIED  
JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT LOCAL (VOITURES, ESPACES VERTS, HABITATIONS, ...)  
JE NE VAIS PAS DANS LES ZONES INTERDITES

ville de JANZÉ

**Règlement intérieur « Vivre ensemble les temps périscolaires, extrascolaires »**

Échelle des sanctions

Rôle de l'animateur : dialogue avec l'enfant	1 <sup>er</sup> niveau	<b>RAPPEL DE LA RÈGLE</b>	L'enfant, explique la règle qu'il a transgressé ; L'enfant répare son erreur.
	2 <sup>ème</sup> niveau	<b>RAPPEL avec RESTRICTION(s)</b>	L'enfant explique la règle qu'il a transgressé et répare son erreur ; Il perd momentanément un droit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit de jouer pendant 5 ou 10 mn ;</li> <li>- Droit de manger avec ses amis pendant un repas ;</li> <li>- Droit d'utiliser les jeux dans la cour pendant la récréation ;</li> <li>- ...</li> </ul>
	3 <sup>ème</sup> niveau	<b>1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT</b> Les parents sont informés (signature de la fiche de réflexion)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant cesse toute activité ;</li> <li>- Il est reçu par l'animateur et/ou le responsable d'équipe ;</li> <li>- Avec l'aide d'un adulte, l'enfant remplit une <b>1<sup>ère</sup> fiche de réflexion</b> et propose une <b>réparation</b>. La fiche est signée par les parents et retournée au SEJS.</li> </ul>
Service Enfance Jeunesse Scolaire	4 <sup>ème</sup> niveau	<b>2<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT</b> Les parents sont convoqués par la responsable du SEJS + Élu(e) aux Affaires Scolaires	L'enfant remplit une <b>2<sup>ème</sup> fiche de réflexion</b> en présence du responsable d'équipe ;  ☞ La famille est convoquée par la responsable du SEJS et l'Élu(e) Affaires scolaires ; l'objectif étant de trouver ensemble des solutions durables dans l'intérêt de l'enfant (= accompagnement éducatif du SEJS afin de tendre vers une intégration sociale et citoyenne) ;  Un contrat peut être signé entre le SEJS, les parents et l'enfant (en cas de non-respect du contrat l'enfant peut être exclu temporairement ou définitivement des temps périscolaires et extrascolaires. La garde de l'enfant sera alors à la charge des responsables légaux).
	<b>Si le « contrat » n'est pas respecté :</b>		
	5 <sup>ème</sup> niveau	<b>EXCLUSION</b> (Non-respect du contrat ou directement suite à un acte ou comportement grave)	La famille est contactée. Un courrier spécifiant l'exclusion est envoyé aux parents par voie postale.  L'enfant est exclu temporairement ou définitivement des temps périscolaires et extrascolaires.
		<b>PROCÉDURE D'URGENCE</b>	Mise à l'écart immédiate de l'enfant / procédure déclenchée sans délai afin de garantir la sécurité des personnes au sein de l'école ;  La famille est avertie et convoquée en présence de la responsable du SEJS et l'Élu(e) Affaires scolaires ;